



**Notre Vision :**

Exceller en tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique fiable et respecté des Canadiens et de la communauté internationale.

**Notre Mission :**

Veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en préservant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

**Points**

**d'apprentissage clés**

- Critères justifiant une épreuve la fin de semaine ou durant un jour férié
- Restrictions concernant l'expédition
- Disponibilité du médecin/médecin-conseil en santé publique pour recevoir les résultats

**Index :**

Responsabilités de l'envoyeur	2
Méthodes d'expédition	2
Accès en dehors des heures d'ouverture	2
Catégories d'exposition à un animal suspecté d'être infecté par la rage	3
Comportement de l'animal et signes cliniques de la rage	3
Risque que l'animal suspecté soit infecté par le virus de la rage	3
Demande d'épreuve durant la fin de semaine ou les jours fériés – formulaire pour télécopieur	4

# DÉTECTION DE LA RAGE À L'ACIA : FINS DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS



## HEURES D'OUVERTURE ET JOURS FÉRIÉS

Laboratoire d'Ottawa -  
Fallowfield  
Lundi au vendredi  
8h à 16h HE

Les tests diagnostiques disponible le fins de semaine et jours fériés si certains critères sont respectés ET a demandé à l'avance.

POUR DEMANDER DES TESTS SUR DES ÉCHANTILLONS HUMAINS SE RÉFÉRER AU DOCUMENT : Échantillons humains v2 2026

Fermetures du laboratoire

- Jour de l'an
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête de Victoria / Journée nationale des patriotes
- Fête du Canada
- 1er lundi d'août
- Fête du travail
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
- Action de grâce
- Jour du Souvenir
- Noël
- Lendemain de Noël

## ON N'ENVISAGERA DE PROCÉDER À DES ÉPREUVES DE DÉTECTION DE LA RAGE POUR UN ANIMAL DURANT LA FIN DE SEMAINE OU UN JOUR FÉRIÉ QUE SI LES CRITÈRES SUIVANTS SONT RESPECTÉS :

1. Il est raisonnable de suspecter un animal d'être infecté par la rage, après une enquête approfondie, incluant la prise en compte de l'espèce concernée, de son comportement au moment de l'exposition, de la présence de signes cliniques correspondant à ceux de la rage, du secteur géographique et, dans le cas des animaux domestiques, de la possibilité d'un contact antérieur avec un animal infecté par la rage.
2. La personne a subi une exposition de catégorie III selon la définition de l'OMS (c.-à-d. une ou plusieurs morsures ou égratignures transdermiques, peau éraflée léchée par un animal, infection de membranes muqueuses par la salive).
3. Il y a contre-indication médicale à la prophylaxie post-exposition.
4. Le médecin/médecin-conseil en santé publique traitant fournit au laboratoire le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource facilement joignable qui pourra recevoir les résultats et prendre les mesures appropriées le jour de l'épreuve. Le représentant du laboratoire doit pouvoir parler à une personne; les résultats des épreuves ne seront pas laissés par message téléphonique.

Veillez noter que les options d'expédition sont limitées à l'extérieur des heures d'ouverture normales. L'envoyeur doit s'assurer que l'échantillon puisse être livré au laboratoire pour y subir des épreuves durant la fin de semaine ou un jour férié, avant de procéder à la demande d'épreuve.



**VOUS DEVEZ AVOIR  
COMMUNIQUÉ  
AVEC LE  
LABORATOIRE DE  
DIAGNOSTIC DE LA  
RAGE AVANT DE  
PROCÉDER À  
L'EXPÉDITION  
POUR VOUS  
ASSURER DE LA  
DISPONIBILITÉ DU  
SERVICE.**

**LES ÉPREUVES NE  
SONT OFFERTES  
DURANT LA FIN DE  
SEMAINE ET LES  
JOURS FÉRIÉS  
QU'EN CAS  
D'EXPOSITION DE  
CATÉGORIE III  
D'HUMAINS À DES  
ANIMAUX  
SUSPECTÉS D'ÊTRE  
INFECTÉS PAR LA  
RAGE.**

## **RESPONSABILITÉS DE L'ENVOYEUR**

Référez-vous à la publication « DÉTECTION DE LA RAGE À L'ACIA : EMBALLAGE DES ÉCHANTILLONS » pour obtenir des instructions sur l'emballage. **NE CONGELEZ PAS** l'échantillon, car cela en retardera les analyses.

**C'est l'expéditeur qui est responsable de choisir une méthode d'expédition qui assurera la livraison de l'échantillon durant la fin de semaine ou un jour férié.**

**En cas de retard ou de problème après les heures d'ouverture, veuillez informer immédiatement le laboratoire par téléphone ou par courriel.**

**\*\*Remarque :** Laissez un message, votre appel sera retourné dès que possible. Le téléphone ne sera consulté **QUE SI** le laboratoire a été prévenu avant la fin du dernier jour ouvrable et qu'il a été confirmé que l'échantillon serait analysé pendant la fin de semaine ou un jour férié.

**Tél : 343-212-0340**

**Adresse de courriel : [cfia.rabieseast-acia-rageest@inspection.gc.ca](mailto:cfia.rabieseast-acia-rageest@inspection.gc.ca)**

---

## **MÉTHODES D'EXPÉDITION**

### **COURRIER**

À Ottawa, certains services de courrier sont ouverts le samedi, mais **AUCUN** service n'est offert le dimanche ou durant les jours fériés. Vérifiez la disponibilité du service de courrier avec lequel vous faites affaire. Pour vous assurer qu'un échantillon arrive le samedi :

- ⇒ **SÉLECTIONNEZ L'OPTION** de livraison « **SAT/SAM** » dans le bordereau électronique.
- ⇒ Faites passer l'adresse de livraison à « **DÉPÔT** » et indiquez l'adresse du dépôt
- ⇒ **NE SÉLECTIONNEZ PAS L'OPTION « DELIVERY BY 9 OR 10 AM » (LIVRAISON AVANT 9h OU 10h).** Cette option ne s'applique qu'au service offert du lundi au vendredi. Si vous la sélectionnez, vos échantillons ne seront livrés que lors du prochain jour ouvrable.
- ⇒ Inscrivez la mention « **RETENIR POUR CUEILLETTE** » sur le paquet. Le laboratoire s'occupera d'envoyer chercher l'échantillon.
- ⇒ Enregistrez le numéro de suivi; utilisez-le pour vérifier si l'ACIA a envoyé quelqu'un chercher le colis.

### **AUTOBUS**

Les lignes d'autobus **N'ACCEPTENT PAS** de transporter les marchandises dangereuses qui sont les matières biologiques de catégorie B.

### **AVION**

Vérifiez auprès de la compagnie aérienne si un service est disponible.

### **TRANSPORT PAR LE LABORATOIRE MÉDICAL**

Vérifiez auprès de la société si un service est disponible.

---

## **ACCÈS EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE POUR LA LIVRAISON DES ÉCHANTILLONS**

Le Laboratoire d'Ottawa (Fallowfield) comporte un poste de garde où on accepte les colis de 6h à minuit.



## CATÉGORIES D'EXPOSITION À DES ANIMAUX (DOMESTIQUES OU SAUVAGES) QU'ON SUSPECTE D'ÊTRE INFECTÉS PAR LA RAGE

On suspecte un animal sauvage ou domestique d'être infecté par la rage lorsque : a) les antécédents du cas incluent des signes cliniques évocateurs et b) l'animal se trouve dans une région géographique où une épizootie est connue chez une espèce réservoir de la rage (chauve-souris, renard, raton laveur ou mouffette), ou alors la probabilité d'introduction de la rage est élevée à cause de la proximité de zones infectées connues ou parce que l'animal a été importé d'un pays où la rage est endémique. L'ACIA se sert des définitions de l'exposition produites par le Comité d'experts de la rage de l'Organisation

mondiale de la santé (2e rapport, 2013) pour déterminer l'admissibilité aux épreuves de détection de la rage. Pour les besoins de l'ACIA, la classification des expositions concerne à la fois les humains et les animaux domestiques. Une **exposition de catégorie III** est définie comme une ou plusieurs morsures ou égratignures transdermiques, une peau éraflée léchée par un animal ou l'infection de membranes muqueuses par la salive. Les animaux à l'origine d'une exposition de catégorie III feront l'objet d'épreuves sans frais. Une **exposition de catégorie II** est définie comme le mordillage de la peau nue par un animal, ou par des

égratignures ou des abrasions mineures sans saignement. Les animaux à l'origine d'une exposition de catégorie II feront l'objet d'épreuves sans frais.

Une **exposition de catégorie I** est définie comme le fait de toucher un animal ou de se faire lécher la peau intacte, même si l'animal est infecté par la rage. Dans le cas des humains, cela inclut donner à manger à un animal. Ces types de contact ne représentent en aucun cas une exposition au virus de la rage. Les animaux ayant provoqué une exposition de catégorie I, ou n'ayant entraîné aucune exposition, ne seront pas acceptés pour analyse.

## COMPORTEMENT D'UN ANIMAL ET SIGNES CLINIQUES DE LA RAGE

Les signes cliniques peuvent varier grandement. Les signes prodromiques sont plutôt non spécifiques et peuvent inclure de la léthargie, de la fièvre, des vomissements et de l'anorexie. Ils peuvent être suivis par certains ou tous les signes suivants : comportement anormal, agressivité non provoquée, démarche anormale, ataxie, paralysie, convulsions, difficulté à avaler, salivation excessive, vocalisations anormales et automutilation. L'infection du cerveau par le virus de la rage entraîne des changements de comportement chez l'animal. Par exemple, un animal nocturne peut

devenir actif durant le jour, un animal sauvage peut ne plus avoir peur des humains ou un animal habituellement docile peut présenter une agressivité non provoquée. Un animal qui agit ou qui mord de façon anormale n'est pas nécessairement infecté par la rage, mais si l'on sait que des cas de rage existent dans la région, il faut en tenir compte. De nombreuses interactions négatives avec des animaux sauvages ou domestiques résultent d'une provocation qui peut être intentionnelle ou non. La réaction « attaque ou fuite » d'un animal n'est pas nécessairement causée par la rage. Un animal peut être agressif parce qu'on l'a provoqué. Par exemple, un animal qui se sent

prisonnier ou coincé, un animal blessé dans une situation traumatisante ou un animal à qui on fait mal (p. ex. un chat à qui on tire la queue) peut devenir agressif. Le comportement observé peut aussi avoir d'autres raisons, par exemple une mère protégeant ses petits peut devenir agressive, tout comme un bovin atteint de certains troubles métaboliques. Il faut tenir compte du tableau clinique complet et des circonstances entourant les comportements observés lors d'une enquête sur une maladie.

## RISQUE D'INFECTION PAR LE VIRUS DE LA RAGE

Si l'animal que l'on suspecte d'être infecté par la rage présente des signes cliniques correspondant à ceux de la rage, il faut examiner la probabilité que cet animal ait été exposé au virus de la rage. Au Canada, la rage est endémique chez les chauves-souris, mais chez les autres espèces, il faut tenir compte de la présence de la maladie dans le secteur géographique concerné. Si l'animal suspecté appartient à une espèce réservoir connue du virus de

la rage dans un secteur géographique où la rage est courante, il y a un risque que l'animal soit infecté par la rage. Si l'animal suspecté est un animal domestique ou s'il appartient à une espèce qui n'est pas connue pour être une espèce réservoir de la rage, là où la rage terrestre n'est pas courante, alors la probabilité que l'animal soit infecté par la rage est beaucoup moins grande. Si on détermine qu'il y a un risque que l'animal suspecté soit infecté par la rage et qu'il y a eu exposition de catégorie II

ou III, une épreuve peut être indiquée. Lorsque l'animal que l'on suspecte d'être infecté par la rage appartient à une espèce domestique, l'état de vaccination n'a aucune incidence sur la détermination de la présence potentielle du virus de la rage.



Pour plus d'information,  
contactez :

R-Unit, Laboratoire d'Ottawa-  
Fallowfield  
Agence canadienne d'inspection  
des aliments  
3851, chemin Fallowfield  
Ottawa ON K2J 4S1

Lundi au vendredi 8h à 16h HE

Tél : 343-212-0340  
Fax : 343-212-0202  
Adresse de courriel :  
cfia.rabieseast-acia-  
rageest@inspection.gc.ca

**Consultez notre site Web  
inspection.canada.ca**

**Les animaux ayant provoqué une exposition de catégorie I, ou n'ayant entraîné aucune exposition, ne seront pas acceptés pour analyse.**

**Fax : 343-212-0202**

**Adresse de courriel : cfia.rabieseast-rageest.acia@inspection.gc.ca**

**La demande doit être reçue au plus tard à 15 h le vendredi ou la veille d'un jour férié.**

**LE FORMULAIRE DE SOUMISSION D'ÉCHANTILLON POUR LA DÉTECTION DE LA RAGE DOIT ÊTRE TRANSMIS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET UNE COPIE DOIT ACCOMPAGNER LA LIVRAISON.**

Veuillez fournir les renseignements suivants pour que nous puissions établir une correspondance avec le Formulaire de soumission d'échantillon :

**Espèce animale :**

**ID de l'échantillon :**

**Nom de l'expéditeur :**

Il incombe à l'expéditeur de suivre l'envoi. Tout retard ou problème doit être signalé au laboratoire de la rage par téléphone : 343-212-0340

**Service de messagerie ou compagnie aérienne :**

**Numéro de suivi :**

**Coordonnées du médecin/médecin-conseil en santé publique**

Cette personne doit pouvoir répondre au téléphone ou rappeler dans l'heure qui suit, de midi à 20 h le jour de la réception de l'échantillon au laboratoire. Les résultats ne SERONT PAS transmis à un service de messagerie téléphonique, à un répondeur automatique ni par télécopieur.

**Nom :**

**Numéro de téléphone :**

**Autre numéro de téléphone :**